**Loi fédérale sur les aides financières à l’accueil extra-familial pour enfants**

**Description détaillée du système de subventions, de l’augmentation planifiée et du financement à long terme**

*(Remarque : ne peuvent être considérées que les subventions liées à l’accueil des enfants au sein des structures d’accueil collectif de jour, des structures parascolaires et des accueils familiaux de jour)*

1. **Système de subventions avant l’augmentation**
	1. Description du système de subventions sur le territoire cantonal avant l’augmen-tation (cf. le tableau de description des types de subventions au point 10 du formulaire S1)
* Le canton a-t-il versé des subventions jusqu’à présent ? Si oui, selon quel système

Cliquez ici pour entrer le texte.

* Les communes ont elles versé des subventions jusqu’à présent ? Si oui, selon quel système (description générale et pas pour chaque commune) ?

Cliquez ici pour entrer le texte.

* Les employeurs ont il versé des subventions jusqu’à présent (seulement les contributions prescrites légalement) ? Si oui, selon quel système ?

Cliquez ici pour entrer le texte.

1. **Système de subventions après augmentation**
	1. Description du système de subventions sur le territoire cantonal après l’augmen-tation (cf. le tableau de description des types de subventions au point 10 du formulaire S1)
* Le canton versera-t-il des subventions après l’augmentation ? Si oui, selon quel système ?

Cliquez ici pour entrer le texte.

* Les communes verseront-t-elles des subventions après l’augmentation ? Si oui, selon quel système (description générale et pas pour chaque commune) ?

Cliquez ici pour entrer le texte.

* Les employeurs verseront-t-ils des subventions après l’augmentation (seule-ment les contributions prescrites légalement)? Si oui, selon quel système ?

Cliquez ici pour entrer le texte.

* 1. Comment cette augmentation contribue-t-elle à la réduction des coûts supportés par les parents ?
	(réponse détaillée)

Cliquez ici pour entrer le texte.

* 1. Quelles décisions ont déjà été prises du canton et/ou des communes pour l’augmen-tation des subventions ?
	(adaptation des bases légales, décisions de financement, etc.)

Cliquez ici pour entrer le texte.

* 1. Quelles décisions devront encore être prises par le canton et/ou les communes afin de valider définitivement l’augmentation des subventions et les montants ?
	(adaptation des bases légales, décisions de financement, etc.)

Cliquez ici pour entrer le texte.

Quand ces décisions seront-elles disponibles ?

Cliquez ici pour entrer le texte.

1. **Financement à long terme**
	1. Comment le financement de l’augmentation des subventions sera-t-elle maintenu et financée à long terme (minimum 6 ans) ? Comment la réduction des aides financi-ères de la Confédération sera compensée ?

Cliquez ici pour entrer le texte.

* 1. Quelles décisions sont pour cela nécessaires aux niveaux cantonal et/ou communal ?

Cliquez ici pour entrer le texte.

* 1. Quelles sont les décisions du canton et/ou des communes déjà disponibles attestant du financement à long terme ?

Cliquez ici pour entrer le texte.

* 1. Quand seront prises les décisions encore nécessaires assurant le financement à long terme ?

Cliquez ici pour entrer le texte.